

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET :
OPERATION
« BOURG
CENTRE » -
DISPOSITIF
D'AIDES A LA
REHABILITATION
DES « FACADES »
- DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
REGION
OCCITANIE

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : M. GRIMAUD Bernard,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 31

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 16.05.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 16.05.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **28 MAI 2018**

Monsieur le Maire rappelle qu'une moyenne de 25 façades privées visibles du domaine public, sont réhabilitées chaque année, dans le cadre du dispositif d'aides financières relatif à la rénovation et à la mise en valeur des façades en centre-ville.

La Région Occitanie dans le cadre de sa politique « Bourg Centre » a décidé de retenir cette opération en lui apportant un co-financement important.

Ainsi, il est proposé de renforcer le dispositif et de revaloriser le montant des aides dans le secteur spécifique comprenant toute la traversée historique (de la rue de l'Hôpital à l'avenue Martin Dauch), le tour du grand bassin et du petit bassin, les venelles reliant le grand bassin au Musée du Lauragais ainsi que le projet du périmètre de la future OPAH (en hachuré sur le plan annexé à la présente).

L'objectif est de renforcer l'attractivité des rues commerçantes ainsi que le traitement des axes présentant un intérêt patrimonial et par conséquent un enjeu en matière touristique.

Le coût prévisionnel annuel des aides à la réhabilitation des façades s'élève à environ 100 000 € pour un objectif de 25 façades par an, soit :

- 25 000 € pour environ 10 façades dans le périmètre subventionné à 25 % avec un plafond de 2 500 € (secteur de base)
- 75 000 € pour environ 15 façades dans le périmètre subventionné à 60 % avec un plafond de 5 000 € (secteur spécifique)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'opération Bourg Centre, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------|-----------|------------------|-----------|
| nature | montant | nature | montant |
| Aides versées aux propriétaires | 100 000 € | Commune | 50 000 € |
| | | Région Occitanie | 50 000 € |
| Total | 100 000 € | | 100 000 € |

Monsieur le Maire précise que cette demande de financement sera accompagnée d'un dossier complet.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 18 mai 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter pour cette opération, une subvention auprès de la Région Occitanie, telle que présentée au plan de financement prévisionnel.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018
N°011-211100763-20180522-2018-118-DE